



# BON DE COMMANDE ACTIONS +

8<sup>e</sup> ÉDITION 2010

MARDI 15 JUIN 2010  
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS  
PORTE MAILLOT

VOUS VOULEZ DONNER DE LA VISIBILITÉ À VOTRE MARQUE DANS L'UNIVERS DE PLANÈTE PME, **MONTEZ DES OPÉRATIONS DE PROMOTION ET DE MARKETING DIRECT.**

## Société/Organisme

Raison sociale<sup>(1)</sup> :

Adresse<sup>(1)</sup> :

Code postal<sup>(1)</sup> :

Ville<sup>(1)</sup> :

Pays :

Tél :

Fax :

E-mail :

SIRET<sup>(1)</sup> :

TVA intracommunautaire :

## Interlocuteur (suivi des opérations)

NOM<sup>(1)</sup> :

PRÉNOM<sup>(1)</sup> :

Fonction :

Tél direct :

Portable :

Fax :

E-mail<sup>(1)</sup> :

## Nom et adresse de la société à facturer (si différents)

SIRET<sup>(1)</sup> :

TVA intracommunautaire :

(1) mention obligatoire à remplir en majuscules

*Ce bon de commande est à retourner avant le lundi 29 mars 2010, accompagné de votre règlement à :  
Image & Stratégie Europe, 130, avenue de Villiers, 75017 Paris*

## VOS INTERLOCUTEURS COMMUNICATION ET MARKETING

▶ Commercial - Relations Exposants  
**Claire Droubaix**  
claire.droubaix@image-strategie.com  
**Tiphaine Doussot**  
tiphaine.doussot@image-strategie.com

▶ Commissariat général "Planète PME"  
**Image & Stratégie Europe**  
130, avenue de Villiers - 75017 Paris  
Tél. 01 42 89 65 00 - Fax. 01 42 89 87 11  
[www.planetepme.org](http://www.planetepme.org)

# MARKETING ET COMMUNICATION INTERNET

## Visibilité sur le site Internet [www.planetepme.org](http://www.planetepme.org)

<input type="checkbox"/> Bannière partagée sur la page d'accueil du site (2 semaines de présence)	=	685 € HT
<input type="checkbox"/> Encart web exclusif sur la page d'accueil du site (offre réservée à un seul annonceur)	=	2 100 € HT
<input type="checkbox"/> Présentation et logo de votre entreprise dans la rubrique Exposant du site et lien directionnel vers le site de votre entreprise/organisme (offre réservée aux exposants - 600 signes max.)	=	650 € HT

## Location des fichiers Planète PME

<input type="checkbox"/> Fichier e-mails Visiteurs 2004-2009 (20 000 contacts qualifiés)	=	3 150 € HT
<input type="checkbox"/> Fichier e-mails Pré-inscrits 2010	=	0,35 € HT /contact

(Sur devis selon nombre de contacts identifiés à la date de l'opération, nous contacter)

# VISIBILITÉ SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION

## Invitations

<input type="checkbox"/> Personnalisation d'une invitation électronique (logo et contacts personnalisés)	=	350 € HT
--	---	----------

## Sac officiel - diffusion à 8 000 exemplaires

<input type="checkbox"/> Personnalisation du sac officiel de Planète PME (offre réservée à 2 annonceurs)	=	6 300 € HT
<input type="checkbox"/> Insertion d'un document* : flyer, brochure ou produit dérivé	=	1 850 € HT

\*Nature du document à soumettre au préalable au Commissariat général, sous réserve du poids et de la taille du document

## Diffusion de documents\*

<input type="checkbox"/> À l'entrée du salon - Accueil 1 <sup>er</sup> niveau	=	2 900 € HT
<input type="checkbox"/> À l'entrée de l'Amphithéâtre bleu	=	1 050 € HT
<input type="checkbox"/> Aux 2 points information (offre réservée à deux annonceurs)	=	800 € HT

\*Nature du document à soumettre au préalable au Commissariat général, sous réserve du poids et de la taille du document

## Publicité dans le Guide Visiteurs - diffusion à 10 000 exemplaires

<input type="checkbox"/> 1/2 page quadri	=	1 050 € HT
<input type="checkbox"/> 1 page quadri	=	1 850 € HT
<input type="checkbox"/> 1 double page quadri	=	3 150 € HT

## Présentation dans le Guide Visiteurs - diffusion à 10 000 exemplaires

<input type="checkbox"/> Présentation de votre entreprise dans les pages Exposants du Guide Visiteurs (offre réservée aux exposants - 600 signes max.)	=	650 € HT
---	---	----------

## Labellisation des badges visiteurs (offre réservée à un seul annonceur)

<input type="checkbox"/> Repiquage de votre logo et de votre numéro de stand sur les badges	=	3 500 € HT
---	---	------------

# BUSINESS ET QUALIFICATION DES CONTACTS

## Rendez-vous d'affaires

- Mise à disposition d'un espace de rendez-vous d'affaires :  
modules d'architecture et mobilier + prise de rendez-vous = 1 500 € HT

## Lecteur de badges

- Location d'un lecteur de badges mobile et récupération du fichier à l'issue du salon = *sur devis, nous consulter*

# CONFÉRENCES

## Organisation d'une conférence

- Mise à disposition d'une salle de conférence de 50 ou 100 personnes,  
pendant 1 heure (*offre réservé à 10 annonceurs*) = 3 000 € HT

# STAND

## Impression de vos messages de communication sur votre stand\*\*

- Impression directe sur les parois du stand (*offre réservée aux exposants*) = 180 € HT / m<sup>2</sup>

*\*\*Visuel à soumettre au préalable au Commissariat général*

## Transmission des Actions + choisies

Transmettre les éléments techniques de(s) l'Action(s) + choisie(s), **avant le lundi 30 avril 2010**,  
à **Image et Stratégie Europe**, 130, avenue de Villiers 75017 Paris

ou par mail à [claire.droubaix@image-strategie.com](mailto:claire.droubaix@image-strategie.com) ou [tiphaine.doussot@image-strategie.com](mailto:tiphaine.doussot@image-strategie.com)

Références techniques des Actions + disponibles en ligne sur [www.planetepme.org](http://www.planetepme.org) ou sur demande auprès  
du Commissariat général.

TOTAL GÉNÉRAL HT	=	€
TVA (19,6%)	+	€
TOTAL GÉNÉRAL TTC	=	€

**MODE DE REGLEMENT** : règlement de l'acompte représentant 50 % du montant TTC à la commande. Le solde devra être versé avant le lundi 3 mai 2010.

Vous choisissez de régler par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Image et Stratégie Europe  
 virement bancaire au compte d'Image et Stratégie Europe

Domiciliation bancaire : Banque Neuflyze OBC – 3, av. Hoche 75008 Paris – Compte 30788 00900 01240380001 Clé RIB 94

Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des conditions générales de vente détaillées au verso de ce document, dont je possède un exemplaire, et j'en accepte, sans réserve ni restriction, toutes les clauses.

Cachet de l'entreprise/organisme

Date et signature du représentant :

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'offres d'outils de communication et de marketing dans le cadre de la journée "Planète PME".

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'organisateur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## Article 1 - Inscription

**1.1** Seules les demandes réalisées au moyen des dossiers d'inscription originaux fournis par l'organisateur sont considérées comme valables ; lesdits bons de commande sont adressés aux organismes ou sociétés ou téléchargeables sur le site [www.planetepme.org](http://www.planetepme.org).

**1.2** Les dossiers d'inscription devront être adressés au Commissariat général PLANETE PME : Image et Stratégie Europe - 130, avenue de Villiers 75017 Paris, mandatée par PME Communication pour l'organisation de la manifestation.

**1.3** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute commande effectuée par un organisme ou une société ayant déjà participé à un précédent salon Planète PME et qui n'aurait pas respecté ses engagements.

**1.4** L'organisateur se réserve aussi le droit de refuser toute commande pour des raisons liées à l'organisation ou la gestion du salon. Après examen des dossiers il statuera sur les admissions. En cas de refus, l'organisateur n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque, en se prévalant du fait que sa candidature a été sollicitée par l'organisateur. Les acomptes versés au moment de la candidature seront, dans ce cas remboursés en intégralité.

**1.5** En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées aux articles 1.3 et 1.4, la commande sera réputée avoir été acceptée par l'organisateur et sera considérée comme réservation définitive.

## Article 2 - Conditions financières

**2.1** Tout bon de commande retourné avant le lundi 29 mars 2010 doit être accompagné du règlement de l'acompte représentant 50 % du montant TTC de la commande. Le solde sera obligatoirement versé avant le lundi 3 mai 2010.

**2.2** Tout bon de commande retourné après le lundi 29 mars 2010 doit être accompagné du règlement total du montant TTC de la commande.

**2.3** Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou au comptant.

**2.4** Tout retard de paiement entraîne l'application automatique de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

**2.5** Au cas où le prix total de la commande ne serait pas réglé à la date d'ouverture du Salon, l'organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà perçues à titre de dommages et intérêts.

## Article 3 - Annulation de la réservation

**3.1** Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès de l'organisateur.

**3.2** Si la demande d'annulation intervient avant le lundi 3 mai 2010, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50 % du montant total TTC de la réservation et les sommes éventuellement dues au titre des articles 2.5.

**3.3** Si la demande d'annulation intervient après le lundi 3 mai 2010 la totalité du montant TTC de la réservation est due à titre d'indemnité de rupture ainsi que les sommes éventuellement dues au titre de l'article 2.5.

## Article 4 - Cession

L'organisme ou la société ayant réservé des outils de communication ou de marketing ne peut céder tout ou partie de sa réservation, sauf accord écrit de l'organisateur, à titre onéreux ou gracieux.

## Article 5 - Contenu des offres en communication et marketing

**5.1** Tous les messages, textes, annonces publicitaires, brochures, et de façon générale, tous les documents fournis par les organismes ou sociétés pour diffusion sont sous leur unique responsabilité.

**5.2** De plus, ils s'engagent à respecter la réglementation en vigueur tant dans la forme que dans le contenu de leurs offres commerciales, produits ou services.

**5.3** L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser toute annonce publicitaire qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation de ses supports ou plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur.

**5.4** Concernant la location des fichiers Planète PME, l'organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur et notamment la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Article 6 - Modalités de remise des éléments techniques

**6.1** Les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers...) sont à la charge de l'organisme ou de la société ayant passé la commande, ils doivent respecter les instructions communiquées par l'organisateur et être fournis dans les délais indiqués.

**6.2** En cas de non respect des délais de remise des éléments techniques, l'organisateur ne pourra qu'éventuellement mentionner le nom de l'organisme ou de la société. Et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnisation ou compensation.

**6.3** Tout changement de logo, nom commercial, ou autre doit être signalé à l'organisateur.

## Article 7 - Responsabilité et assurance

**7.1** La souscription de toute action de communication ou de marketing engage la responsabilité pour l'organisme ou la société de ses salariés ou sous-traitants intervenants, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la réservation.

**7.2** Cette responsabilité est aussi valable pour l'obtention de droits ou autorisations nécessaires à la diffusion des annonces publicitaires.

**7.3** Les annonces publicitaires ne devant contrevenir à aucune disposition législative, réglementaire et/ou dommageable à l'égard des tiers.

**7.4** La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'omission ou d'erreur dans la reproduction ou composition ou autre qui surviendrait dans la diffusion.

**7.5** Tout préjudice y compris commercial ainsi que les troubles de jouissance qui pourraient être subis par les organismes ou sociétés, et dont l'organisateur ne serait pas directement responsable, ne saurait lui être opposable.

**7.6** En tout état de cause et quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du client, la responsabilité de l'organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

## Article 8 - Garanties

Les organismes ou sociétés garantissent l'organisateur contre tout recours émanant des auteurs, illustrateurs, photographes, musiciens, mannequins et, d'une manière générale, toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'un message publicitaire dans le cadre de la réservation faite. L'organisateur sera garanti et indemnisé par l'organisme ou la société ayant commandé la diffusion des annonces publicitaires contre toutes les actions, réclamations, procédures (frais de justice, frais et honoraires de conseils), ou demande d'indemnisation ou autre qui pourraient être engagées par des tiers et à quelque titre que ce soit.

## Article 9 - Inexécution

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de vente pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Commissariat général de PLANETE PME pourra disposer de la façon qui lui conviendra des réservations contractuelles ainsi laissées libres.

## Article 10 - Annulation du Salon

**10.1** Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne pourrait avoir lieu, aucune indemnité ni compensation ne seront dues.

**10.2** Les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seraient alors réparties entre les différentes parties au prorata des sommes versées sans recours possible.

## Article 11 - Litiges

**11.1** Les présentes dispositions générales sont soumises au droit français.

**11.2** Tout différend ou difficulté né(e) de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis(e), en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence des Tribunaux de Paris.

